

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Généralités

Les présentes conditions de vente déterminent d'un commun accord, l'étendue des obligations d'Air Berger et de l'acheteur. Sauf accord écrit dérogatoire, la signature du présent bon de commande emporte adhésion de l'acheteur aux présentes conditions, qui forment par conséquent la loi entre les parties.

2. Commande et délai de réflexion

Toute commande réalisée par un client professionnel et faisant l'objet de la signature du présent bon de commande est irrévocable pour le client. Elle doit être accompagnée d'un acompte représentant 30% du prix global.

Le client particulier non professionnel bénéficie, aux termes de l'article 121-23 du Code de la Consommation, d'un délai de réflexion de 7 jours ouvrés, à compter de la signature du bon de commande. Il peut, sans avoir à motiver sa décision, renoncer unilatéralement à son achat, en renvoyant en recommandé avec accusé de réception, le bordereau de rétractation qui lui est remis, ou un simple courrier manuscrit, à l'adresse indiquée. La vente ne devient ferme et définitive qu'au terme de ce délai.

3. Délai de livraison et transport

Le délai de livraison est de 5 jours ouvrés. Ce délai est purement indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

Les frais de transport sont toujours à la charge de l'acheteur, sauf convention écrite préalable contraire. Nos produits et marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur.

Les réclamations relatives à l'état des marchandises doivent nous parvenir au plus tard dans les 3 jours suivant la livraison. Il est rappelé que la vérification des livraisons doit être faite par le client au moment de la réception, et qu'il lui appartient d'émettre, en cas de besoin, et en présence du livreur, des réserves sur le bordereau de transport et de livraison.

4. Garantie du matériel

Air Berger assure une garantie pièces et main d'œuvre sur le purificateur neuf pour une période de 1 an.

En matière de mise à disposition, son obligation se limite à la fourniture du purificateur commandé, à sa livraison à bon port et à la mise en œuvre des moyens de documentation nécessaires à la prise en mains de l'appareil.

En matière de service après-vente, la garantie d'Air Berger ne concerne que la réparation, consécutive à un vice de fabrication, après que ce vice aura été constaté et admis.

L'obligation d'Air Berger se limite à la réparation de l'épuration, dans un délai de 15 jours, après réception de l'appareil défectueux. Il ne pourra être réclamé d'indemnité pour quelque cause que ce soit, telle que par exemple, l'interruption de jouissance ou les désagréments occasionnés.

La garantie consentie est limitée à une période de 12 mois, et elle devient automatiquement caduque, lorsque le diffuseur a été utilisé de façon non conforme à la notice d'utilisation, avec des produits consommables non fournis par Air Berger, ou dans des conditions anormales.

Dans le cas d'une utilisation non conforme de l'acheteur, les interventions d'Air Berger seront accomplies après acceptation par le client d'un devis préalable.

5. Conditions de paiement

Le paiement du matériel ne peut être réalisé qu'au terme du délai de réflexion, dont bénéficie le client particulier.

Le délai de paiement pour les professionnels est de 30 jours, à compter de la date de facture. Il est susceptible d'être modifié en fonction de la nature et de la quantité des matériels vendus, ou en fonction de l'activité du client.

Air Berger se réserve le droit d'appliquer des pénalités égales au taux de l'intérêt légal majoré de 30%, dans le cas où les sommes qui lui sont dues seraient réglées avec retard.

6. Kit maintenance

La souscription par le client d'un kit maintenance lui donne droit à la livraison gratuite, à domicile à une fréquence semestrielle, des éléments consommables nécessaires au bon fonctionnement de son purificateur.

Le kit maintenance peut être souscrit sur une période de 1, 2 ou 3 ans. Il donne droit pour chaque année souscrite, à 2 jeux de 5 filtres envoyés tous les 6 mois, et à une Lampe UV, changée annuellement.

7. Réserve de Propriété

Il est convenu que le purificateur, ainsi que les consommables faisant l'objet des présentes ne deviendront la propriété de l'acheteur qu'après réception par Air Berger de l'intégralité du prix convenu, par application de la loi n°80-835 du 12 mai 1980.

8. Responsabilité

Le paiement du prix entraîne transfert de propriété et implique que le fonctionnement du purificateur se fait sous la responsabilité de l'acheteur.

Le matériel et les consommables fournis par Air Berger ne peuvent être modifiés sans son accord écrit express et le cas échéant son assistance. L'acheteur ne doit apporter aucune modification au matériel. De même, toute utilisation de produits consommables non fournis par Air Berger est formellement interdite. Toute violation de ces règles entraînerait d'une part la nullité de la garantie, d'autre part exonérerait totalement la responsabilité d'Air Berger pour quelque incident ou dommage que ce soit, qui pourrait concerner les personnes ou les biens.

9. Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 du 20 juillet 2005, relatif à la composition des équipements électriques et électroniques (EEE) et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets d'EEE professionnels, objet du présent contrat de vente sont transférés à l'acheteur qui les accepte.

L'acheteur doit s'assurer de la collecte des « EE » objet de la vente, de leur traitement et de leur valorisation, conformément à l'article 21 dudit décret, et s'expose à des sanctions pénales en cas de non respect de ces obligations. Les obligations susvisées doivent être transmises par les acheteurs successifs jusqu'à l'utilisateur final de l'EEE.

Concernant les déchets issus d'EEE ménagers, Air Berger répercute à l'acheteur de façon visible et à l'identique l'éco-contribution, obligation valable jusqu'au consommateur final.

10. Attribution de juridiction

Les parties s'en remettent au Tribunal de commerce de Paris pour juger de tout différend qui interviendrait entre elles.



Bordereau de rétractation

Si vous souhaitez annuler cette commande, vous pouvez utiliser le présent formulaire de rétractation ci-dessous.

Conditions

Complétez et signez le bordereau de rétractation. Envoyez-le par lettre recommandée avec accusé de réception. Utilisez l'adresse figurant en bas du bon de commande. Expédiez-le au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Annulation de la commande

Je soussigné(e), Mme, M _____ déclare annuler la commande ci-après :

Nature de la marchandise : _____

Date de la commande : _____

Nom et adresse du client : _____

Signature du client :